

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE JEAN JAURÈS

Arrêté municipal portant, à titre temporaire, réglementation de la circulation lors de travaux Le maire de Bourghelles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L2213-6 Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Considérant que l'aménagement de la rue Jean Jaurès nécessite l'interdiction momentanément de la circulation sur cette voie ;

Considérant que les véhicules à qui s'applique cette interdiction peuvent emprunter les itinéraires de déviation définis au présent arrêté ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du 23 juillet au 30 octobre 2018 inclus, date prévisionnelle de fin des travaux, la circulation sera interdite dans les deux sens sur cette voie, exceptée pour les riverains le matin avant 7h30 et le soir après 21h00 ainsi que pour les services de secours. Les services de ramassages des ordures ménagères seront maintenus et organisés en fonction de la situation du chantier.

Article 2 : En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement, par la rue Louis Barthou.

Article 3 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. La signalisation de restriction et de déviation sera mise en place par l'entreprise et en coordination avec les services techniques de la commune.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Maire de la commune de Bourghelles, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cysoing, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourghelles, le 20 juillet 2018

Le Maire,

Alain DUTHOIT

